

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats de la Direction de l'économie publique

Date: 31 août 2016
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Postulat 176/2013 Meyer (Roggwil, PS)

Contribution des pêcheurs à la protection de la faune sauvage.

Traitement au Grand Conseil: 27 janvier 2014
Décision: Adoption

- ☒ Proposition de prolonger le délai de deux ans, jusqu'en 2018
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année



Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Dans sa réponse du 20 novembre 2013, le Conseil-exécutif a estimé qu'il « *devrait définir le meilleur moment pour élaborer un tel projet de loi. Compte tenu de l'investissement nécessaire, il ne semble toutefois guère justifié de procéder à une modification de la loi sur la pêche uniquement dans le but d'introduire la contribution à la protection de la faune sauvage* ».

Etant donné qu'il n'existe pour l'heure aucune autre raison de procéder à une révision (partielle) de la loi sur la pêche, la date d'introduction de la contribution à la protection de la faune sauvage doit rester ouverte. Les spécialistes de la question ont toutefois entrepris des clarifications préliminaires, qui sont discutées avec la Fédération cantonale de la pêche.